



**Bourse « Skoazell » à destination des futurs enseignants bilingues français-breton**

**ANNEE 2009**

**Yalc'had Skoazell evit ar re zo e soñj dont da vezañ kelenner divyezheg galleg-brezhoneg  
Bloavezh 2009**

La bourse « Skoazell » est une aide individuelle aux personnes préparant les concours de l'enseignement bilingue français-breton. Elle est mise en place dans le cadre des aides individuelles de formation et des actions de la politique linguistique du Conseil régional en faveur du développement de la langue bretonne.

### **Quel objectif ?**

- Former un plus grand nombre de personnes qui soient en capacité d'enseigner la langue bretonne et en langue bretonne dans le système scolaire pour permettre une transmission de la langue bretonne.
- Pallier le manque de candidats aux concours de l'enseignement bilingue.

### **Pour qui ?**

#### **> Bénéficiaire**

La bourse s'adresse à toute personne ayant :

- Une licence ou tout autre équivalence permettant de passer les concours de l'enseignement bilingue (se renseigner auprès du Rectorat).
- Le projet professionnel de devenir enseignant bilingue français-breton
- Une bonne maîtrise de la langue bretonne
- Fait acte de candidature aux premières années de préparation des concours bilingues premier ou second degré (PE1 ou PLC1) dans l'un des centres de formation suivant : IUFM-CFEB, Kelenn, CFP.

#### **> L'engagement du bénéficiaire**

En contre partie de la bourse, le bénéficiaire s'engage à :

- suivre la totalité de l'année de préparation au concours
- se présenter au concours auquel il est inscrit, et à se représenter une seconde fois en cas d'échec.
- enseigner pendant 5 ans dans une classe bilingue français-breton (modalité d'affectation similaire à tout concours de l'enseignement en vue d'une affectation sur un poste en Bretagne).

#### **> Conditions de recevabilité**

Seuls les dossiers complets seront traités par les services de la Région (cf constitution du dossier).

### **Quelles modalités ?**

#### **> Financement**

Le montant de la bourse est de 500 euros par mois pendant les 10 mois de préparation du concours, soit 5 000 euros.

### **> Modalités de versement**

Le paiement de la bourse se fera en 3 versements :

- un premier versement à la réception de l'attestation d'entrée en formation et de la convention d'engagement signée par le boursier. (40% de la bourse, soit 2 000 euros).

*(Les documents seront fournis par les centres de formation à la Région)*

- un second versement à la mi-formation après réception de l'attestation de présence à la formation à mi-parcours (30% de la bourse, soit 1 500 euros).

*(Les documents seront fournis par les centres de formation aux services de la Région)*

- un troisième versement à la fin de la formation et après le concours (30% de la bourse, soit 1 500 euros). Le boursier devra présenter à la Région une attestation de présence aux épreuves du concours pour débloquer le solde de la bourse (cette attestation lui sera remise le jour du concours par le centre d'examen).

### **> Modalité de contrôle**

En cas de rupture de son engagement, le bénéficiaire devra rembourser la bourse octroyée. Ces dispositions sont détaillées dans la convention d'engagement du bénéficiaire.

## **Comment ?**

### **> Constitution du dossier**

Le candidat devra déposer à la Région Bretagne – Mission langues bretonnes- avant le 29 mai 2009 son dossier de candidature qui comprendra :

- Un CV ;

- Une lettre de motivation présentant son projet professionnel et précisant le type d'enseignement bilingue vers lequel il se destine ;

- La lettre d'intention dûment signée par le candidat ;

- Une copie du diplôme de Licence (ou équivalence) ou une attestation de l'Université attestant du suivi d'une licence 3<sup>ème</sup> année par le candidat en 2008/2009.

- Un RIB

### **> Procédure de sélection des candidats**

Les candidats seront sélectionnés par un jury composé de représentants de la Région Bretagne, du Rectorat et des centres de formation.

Les candidats seront préalablement auditionnés en breton par une commission de sélection, l'entretien évaluera notamment les motivations du candidat.

Chaque candidat recevra de la Région une convocation.

Les auditions auront lieu le 10 et 11 juin 2009 (le lieu à confirmer).

La liste définitive des boursiers sera connue mi-juillet, les candidats retenus recevront alors une convention d'engagement à signer.

### **> Retrait et dépôt d'un dossier**

La lettre d'intention est à télécharger sur le site Internet de la Région Bretagne et la date limite de dépôt du dossier est fixée au **29 mai 2009**.

### **Contact**

Conseil régional de Bretagne

Mission Langues Bretonnes- Kristen Le Gars

283 avenue du Général Patton

CS 21101

35711 RENNES cedex 7

Courriel : kristen.legars@region-bretagne.fr